

Vous avez des difficultés pour vous soigner ?

La Mission Accompagnement Santé de l'Assurance Maladie est là pour vous aider.



Faites le point sur votre situation avec votre conseiller

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé

Dans vos démarches de soins



Dans vos démarches administratives



Et sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

Rubrique Assuré > Droits et démarches > Difficultés d'accès aux droits et aux soins > Mission Accompagnement Santé



Vous parlez de vos difficultés à votre conseiller



Par mail

Via la messagerie de votre compte ameli



Par téléphone

3646 Service gratuit + prix appel



Ou dans l'accueil le plus proche

Votre conseiller accompagnement santé



Vous contactez par téléphone



Réalise avec vous un bilan de vos droits et de vos besoins



Vous oriente et vous accompagne pour vos démarches en lien avec votre santé



Se tient informé de votre situation et vous aide à trouver des solutions

En étant accompagné



Vous êtes à jour de vos droits



Vous savez mieux vous orienter dans le parcours de soins



Vous êtes plus autonome dans vos démarches

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS POUR VOUS SOIGNER ?



Prise de rendez-vous compliquée



Absence de médecin traitant



Rupture de droits



Difficultés pour trouver un professionnel de santé



Difficultés financières



Problématiques de transport



Démarches trop complexes

DES SOLUTIONS EXISTENT !

Ne laissez pas les problèmes prendre le dessus sur votre santé.

Une difficulté financière pour régler vos soins ? Une situation de vie compliquée ?

L'Action Sanitaire et Sociale de l'Assurance Maladie du Var peut vous aider et vous accompagner. Bénéficiez, sur certains critères et sous conditions de ressources, d'une aide financière ponctuelle et exceptionnelle, en complément des prestations légales habituellement versées (remboursement de soins) pour :

Vos frais de santé

Optique Auditif Dentaire



Hospitalisation
(ticket modérateur
uniquement)

Fournitures médicales



Et sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

Rubrique Assuré > Droits et démarches > Difficultés d'accès aux droits et aux soins > Aides financières individuelles



Votre complémentaire santé



Les conséquences d'un événement de vie

- Difficultés financières liées directement à un arrêt de travail ou une invalidité
- Retour à domicile après hospitalisation (aides ménagères)
- Aides au retour et au maintien à domicile des personnes en situation de handicap ou en fin de vie
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle en cas de difficultés à reprendre votre emploi après un arrêt de travail



1 - Vous récupérez le dossier de demande d'aide financière individuelle

 En ligne



Scannez le QR code pour télécharger le formulaire de demande ou rendez-vous sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) : rubrique Assuré > Droits et démarches > Difficultés d'accès aux droits et aux soins > Aides financières individuelles > Près de chez vous

 Par téléphone

3646 Service gratuit + prix appel

 Ou dans l'accueil le plus proche

2 - Vous déposez le dossier complété

 Par courrier

CPAM DU VAR
83082 TOULON CEDEX

 Ou dans l'accueil le plus proche sur rendez-vous

**Vous n'arrivez pas à compléter le formulaire ?
Vous rencontrez d'autres difficultés pour vous soigner ?**

**Contactez la Mission Accompagnement Santé
(voir au dos)**